

Réglementation spécifique

Volleyball de plage 2025-2026



Modifications révisées
Octobre 2025

RSEQ
OUTAOUAIS

Table des matières

ARTICLE 1. CATÉGORIES	3
ARTICLE 2. INSCRIPTION DES JOUEURS	3
ARTICLE 3. ACCOMPAGNEMENT	4
ARTICLE 5. DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT	4
ARTICLE 6. DURÉE DES PARTIES	5
ARTICLE 7. RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE PAR CATÉGORIE	5
ARTICLE 8. HAUTEUR DU FILET	6
ARTICLE 9. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	6

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À LIRE : RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE 2025-2026

ARTICLE 1. CATÉGORIES

1.1 Les catégories d'âge sont celles décrétées par le RSEQ provincial pour l'année en cours.

Benjamin : 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2013

Cadet : 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011

Juvenile : 1^{er} juillet 2007 au 30 septembre 2009

1.1.1 Cependant, au niveau régional, les étudiants-athlètes qui sont nés entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007 seront admis à titre de J7 si les conditions suivantes sont respectées :

- Être en voie d'obtenir un D.E.S.
- Fréquenter l'établissement scolaire au secteur jeunesse de son équipe pour l'année entière.

1.1.2 Ces élèves-athlètes J7 seront éligibles pour la saison régulière, mais ne pourront pas participer au championnat régional et provincial.

1.2 Catégories disponibles

	Benjamin	Cadet	Juvenile
Samedi	4 vs 4	4 vs 4	4 vs 4
Dimanche	Mixte (4 vs 4)*	Mixte (4 vs 4)*	Mixte (4 vs 4)*
Dimanche		2 vs 2	2 vs 2

*En mixte, deux (2) filles et deux (2) garçons sont obligatoires en tout temps sur le terrain.

ARTICLE 2. INSCRIPTION DES JOUEURS

2.1 Les inscriptions se font obligatoirement sur la plateforme S1.

2.2 Nombre de joueurs par équipe

- 2 vs 2 : Minimum 2 / Maximum 3
- 4 vs 4 : Minimum 4 / Maximum 6

2.3 Un remplacement de joueur sera possible seulement avant le début du tournoi.

2.4 En cas de blessure, les organisateurs doivent approuver le remplacement de l'athlète avec le responsable d'école.

2.5 Le surclassement est permis selon l'article 7 de la réglementation administrative du RSEQ Outaouais.

2.6 Pour les équipes composées de plus du nombre minimal de joueur par catégorie, chaque joueur doit avoir joué au moins un set complet dans le tournoi pour participer aux préliminaires et aux finales.

ARTICLE 3. ACCOMPAGNEMENT

- 3.1** Les équipes doivent être accompagnées par un adulte représentant l'institution scolaire et celui-ci doit demeurer sur place en tout temps.

ARTICLE 4. ARBITRAGE

- 4.1** L'arbitrage sera assuré par les équipes qui sont en pause selon un horaire préétabli. Les arbitres doivent appeler les fautes majeures en plus d'afficher le pointage.
- 4.2** Les arbitres sont responsables de rapporter les résultats à la table du responsable du tournoi dès la fin de la partie.
- 4.3** L'équipe qui ne respecte pas son tour d'arbitrage sera pénalisée en perdant automatiquement son prochain set.

ARTICLE 5. DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- 5.1** TOUS les athlètes doivent passer à l'accréditation au moins 30 minutes avant l'heure prévue pour leur première partie.
- 5.2** TOUS les athlètes et entraîneurs qui jouent les premières parties de la journée devront assister à la réunion en début de journée qui se fera quelques minutes avant le début des parties.
- 5.3** Les premiers matchs de la journée débiteront vers 8h00. Trois parties sont assurées pour chaque équipe.
- 5.4** Un horaire vous sera acheminé quelques jours avant la compétition.
- 5.5** Un service de cantine sera disponible pendant la journée.
- 5.6** Le tournoi aura lieu même si c'est une journée pluvieuse. Par contre, en cas d'orage, le tournoi sera annulé. Si la température est incertaine, nous vous invitons à consulter le site internet du RSEQ le matin du tournoi.
- 5.7** Assurez-vous de vérifier les horaires pour connaître le nombre de sets et le nombre de points à jouer en préliminaire.
- 5.8** Les éliminatoires varient selon le nombre d'équipes par pool et par catégorie.
- 5.9** Horaire général
- | | |
|----------------|--|
| 7h20 à 8h30 : | Accréditation des athlètes (carte étudiante obligatoire) |
| 7h50 à 7h55 : | Réunion des athlètes et responsable-école |
| 8h00 : | Débuts des parties |
| 9h00 à 17h00 : | Service de cantine |

ARTICLE 6. DURÉE DES PARTIES

- 6.1 Préliminaires : 2 sets de 21 points – les équipes changent de côté à chaque set.
- 6.2 Éliminatoires et finale : 2 de 3 de 21 points (3ième set de 15 points).
 - 6.2.1 Les équipes changent de côté aux multiples de 5 points pour les sets de 15 points.
- 6.3 Le nombre de points par set et le nombre de set par match est sujet à changements selon le nombre d'équipes dans chaque catégorie.

ARTICLE 7. RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE PAR CATÉGORIE

*** NOUS N'APPLIQUERONS PAS LES RÈGLEMENTS OFFICIELS DE VOLLEYBALL DE PLAGE DU FIVB**

7.1 Pour la catégorie 2X2 (féminin et masculin)

- 7.1.1 Aucune réception de service et de balle facile en touche ;
- 7.1.2 Aucun tip la main ouverte ;
- 7.1.3 La touche est permise dans l'axe des épaules.
- 7.1.4 Le bloc compte pour un premier contact.

7.2 Pour la catégorie 4X4 (féminin et masculin)

- 7.2.1 La réception de service et de balle facile en touche est permise ;
- 7.2.2 Le tip avec la main ouverte est permis à l'intérieur du 3 mètres, peu importe l'axe ;
- 7.2.3 La touche est permise ;
- 7.2.4 Il n'y a pas de position sur le terrain. Cependant, l'ordre des serveurs est à respecter.
- 7.2.5 Comme au volleyball intérieur, le bloc ne compte pas pour un contact.

7.3 Pour la catégorie 4X4 (mixte)

- 7.3.1 Tous les règlements du 4X4 féminin et masculin s'appliquent ;
- 7.3.2 Les joueurs masculins ne peuvent pas bloquer un joueur féminin au filet ;
- 7.3.3 Les joueurs masculins n'ont pas le droit d'attaquer au filet. Ils doivent le faire à environ 3 mètres ;
- 7.3.4 Lors d'un troisième contact à l'intérieur du 3m effectué par un joueur masculin, les pieds doivent rester au sol et la main ne peut pas dépasser le filet.
- 7.3.5 Il doit toujours avoir 2 filles et 2 garçons sur le terrain.

ARTICLE 8. HAUTEUR DU FILET

Catégorie	Masculin	Féminin et mixte
Benjamin	2.20 mètres	2.10 mètres
Cadet	2.35 mètres	2.15 mètres
Juvenile	2.43 mètres	2.24 mètres

ARTICLE 9. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 9.1 Chaque équipe dispose d'un temps mort de 30 secondes par set.
- 9.3 Un joueur peut traverser la ligne centrale s'il n'interfère pas avec l'adversaire.
- 9.4 Il n'y a pas d'erreur de position en autant que les joueurs servent à tour de rôle.

ARTICLE 10. RÉCOMPENSES

- 10.1 Des médailles d'or et d'argent sont remises à chacun des membres des équipes championnes et finalistes du Championnat régional.

ARTICLE 11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Les règlements officiels de volleyball sont ceux de la Fédération de Volleyball du Québec.
- 11.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 11.3 Les règlements administratifs du RSEQ Outaouais se doivent d'être respectés.

a